



NOUVELLE TAXE SUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES : ENCORE UNE PONCTION SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS

COMMUNIQUÉ DE LAURENCE VEYSSIÈRE
CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le département de la Corrèze s'apprête à voter, ce vendredi, une **augmentation des droits de mutation**, faisant passer leur taux de **4,5 % à 5 %**, soit **une majoration de plus de 11 % du montant de la taxe** prélevée sur les transactions immobilières.

Cette décision, qui **pénalise directement les acquéreurs de biens**, résulte de la pression exercée par l'État sur les départements. Une fois encore, au lieu de chercher à rationaliser leurs dépenses, les élus locaux optent pour la solution de facilité : **ponctionner un peu plus les Français**.

Alors que **l'inflation et la montée des taux d'intérêt** rendent déjà l'accession à la propriété de plus en plus difficile, cette **nouvelle ponction fiscale** ne fera qu'aggraver la situation.

Le gouvernement pousse ainsi les collectivités locales à compenser son désengagement en **alourdissant la fiscalité locale**, faisant peser la charge **sur les classes moyennes et les jeunes ménages**.

Le Rassemblement National s'oppose fermement à cette décision injuste et inefficace.

Plutôt que d'augmenter encore la pression fiscale, il est urgent d'adopter **une gestion rigoureuse des finances publiques, en réduisant les dépenses inutiles et en mettant fin aux gabegies**.

Faire des économies est possible ! Mais encore faut-il en avoir la volonté politique.